

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_147

Objet : Approbation de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

Séance du quatorze novembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (63) :

Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (13) :

Francis AMPEN à Emidia KOCH – Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE – Pierre GRANDGENEVRE à Luc EVERAERE – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Jacques NUNS à Serge OLIVIER – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER – Sophie ANDRE à Florence BRISBART – Joël VERMEULEN à Thierry DEHONDT – Elizabeth GRESSIER à Didier TIBERGHEN

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Marjorie VANDENBERGHE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_147

Objet : Approbation de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5214-16 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-31 à L. 153-35 ;

Vu le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) approuvé par délibération en date du 27 janvier 2020 et modifié par les délibérations en date du 15 mars 2022, du 13 décembre 2022 et du 4 juillet 2023 ;

Vu la délibération 2022/072 lançant la procédure de révision allégée n°1 du PLUi-H ;

Vu la délibération 2023/008 arrêtant le projet de révision allégée n°1 du PLUi-H ;

Vu l'arrêté 2023/786 prescrivant l'enquête publique relative à la révision allégée n°1 du PLUi-H ;

Par délibération 2022/072 en date du 5 juillet 2022, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure a lancé la procédure de révision allégée n°1 du PLUi-H qui porte sur la mise en compatibilité du PLUi-H avec le projet de mise à 2x2 voies de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure.

Le projet de révision allégée, accompagné de son évaluation environnementale, ont été envoyés à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) des Hauts-de-France. La MRAe a rendu son avis le 23 mai 2023 et propose 4 recommandations pour lesquelles la CCFI a élaboré un mémoire en réponse joint au dossier d'enquête publique.

Le projet de révision allégée a été soumis pour avis à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers. Cette commission s'est réunie le 29 mars 2023 et a émis un avis favorable sur le projet de révision allégée.

Conformément à l'article L.153-34 du Code de l'urbanisme, le projet de révision allégée arrêté a fait l'objet d'un examen conjoint de la CCFI, de l'État et des personnes publiques associées le mardi 9 mai 2023. Les Maires des communes concernées ont été invités à participer à cet examen conjoint. Le compte-rendu de cet examen conjoint est annexé à la présente délibération. Par ailleurs, les avis suivants ont été reçus :

- un avis de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane en date du 3 mai 2023 (pas de remarque),
- un avis du Syndicat Mixte du SCoT Flandre Dunkerque en date du 18 avril 2023 (pas de remarque),
- un avis de la commission flamande interadministrative pour la coordination et la coopération transfrontalière avec le Nord de la France en matière d'aménagement du territoire en date du 10 mai 2023 (pas de remarque),
- un avis du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale en date du 4 mai 2023 (avis favorable).

Le dossier de révision allégée n°1 du PLUi-H a été soumis à enquête publique du lundi 14 août 2023 au vendredi 15 septembre 2023.

Le bilan de cette enquête publique est le suivant :

- le public a été informé par la presse (dans les éditions du lundi 24 juillet et du vendredi 18 août 2023 de la Voix du Nord et dans les éditions du mercredi 26 juillet et du mercredi 16 août 2023 de l'Indicateur des Flandres) de l'enquête publique relative au projet de révision allégée n°1 du PLUi-H ;

- l'avis d'enquête publique a été affiché dans les mairies des communes concernées, à savoir Ebblinghem, Hazebrouck, Lynde, Renescure, Staple et Wallon-Cappel, et au siège de la CCFI, ainsi que sur le site internet de la CCFI à partir du 28 juillet 2023 et au-delà de la clôture de l'enquête publique ;
- un dossier papier du projet de révision allégée a été mis à disposition du public en mairie de Renescure et au siège de la CCFI. Ce dossier papier était accompagné d'un registre papier permettant aux habitants de formuler leur contribution. Il était également possible de formuler une contribution par courrier ou courriel. Par ailleurs, 4 permanences, de 3h chacune, ont été organisées par le commissaire enquêteur au siège de la CCFI et en mairie de Renescure ;
- 5 observations ont été émises dans le cadre de cette enquête publique.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions le 6 octobre 2023 aux formats papier et numérique. Il émet un avis favorable au projet de révision allégée n°1 du PLUi-H. Le rapport, son annexe reprenant les avis PPA ainsi que les différentes contributions émises pendant l'enquête publique, et les conclusions motivées du commissaire enquêteur figurent en annexes de la présente délibération.

Il vous est proposé :

- d'approuver le bilan de l'enquête publique tel qu'il a été présenté,
- d'approuver la révision allégée n°1 du PLUi-H, dossier annexé à la présente délibération,
- de procéder aux mesures de publicité réglementaires, soit l'affichage de la présente délibération au siège de la CCFI et dans les mairies des communes concernées pendant un mois, la mention dans un journal diffusé dans le département et la transmission à l'autorité administrative compétente de l'État,
- de procéder au téléversement sur le Géoportail de l'urbanisme,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer au nom et pour le compte de la CCFI toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

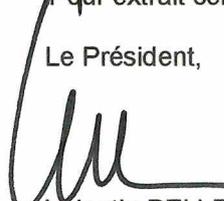
La Secrétaire de séance



Marjorie VANDENBERGHE

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 14 novembre 2023,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Valentin BELLEVAL